



Concurrence déloyale a l'egard de mon employeur

Par **Halbaut**, le **09/05/2008** à **22:45**

bonjour,rnje viens de demissionner de mon emploi de rousseuse, pour crer mon propre atelier de retouches.certains clients de mon ancien employeur ont voulu travailler avec moi en me confiant leurs retouches,j'ai reçu depuis peu la visite d'un huissier avec une sommation d'avoir a cesser immédiatement toute concurrence déloyale a l'egard de mon ancien employeur.car il me reproche d'avoir démarchée leur client,alors que j'etais encore liée a leur société.je tiens a préciser qu'il n'existait pas de clause de non concurrence sur mon contrat de travail.comment doit je reagir ,car il me menace d'engager une action a mon encontre pou d'une part faire cesser les agissements et d'autre part solliciter d'importants dommages et interets et frais de procedure.rnrnmerci de votre conseil.

Par **citoyenalpha**, le **10/05/2008** à **16:06**

Bonjour!rnrnEn effet, votre ancien employeur a des chances d'obtenir gain de cause dans l'affaire si : rnrnles commerces ont une situation géographique proche (5km)rnrnles commerces ont une activité similaire.rnrnrnMême en l'absence de clause de non concurrence dans votre contrat de travail, la concurrence déloyale est sanctionnée suivant les dispositions du code civil et des jurisprudences nombreuses en la matière du fait :rnrnde la faute (souvent sous le fondement des règles d'usage en matière commerciale : parasitisme, imitation), rnrndu préjudice (diminution du chiffre d'affaire) rnrnet du lien de causalité (ancien employé) rnrnrnRestant à votre disposition